



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 17 JANVIER 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION Les Goths

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement de poteaux Orange, sis Les Goths à Henrichemont, par l'entreprise CIRCET ERI5280, à partir du 8 janvier 2024 et ce pour une durée de 30 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise CIRCET ERI5280 – à compter du 8 janvier 2024 et ce pour une durée de 30 jours calendaires, aux droits des travaux.

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite depuis la rue Victor Hugo jusqu'au 25 Les Goths – 18250 Henrichemont.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240117-2024003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 17.01.2024